

Le roi de la blague !

Habitué aux mensonges et à la calomnie, l'UDC a de nouveau frappé lors d'une séance du législatif chaux-de-fonnier. Ainsi, un Conseiller général chaux-de-fonnier s'en est pris cette fois-ci à la Ville du Locle, prétextant qu'il ne fallait, comme par le passé, rien attendre d'elle !



Pour rappel, les investissements nets de 2006 à 2008 se montent pour la Ville du Locle à 26'100'000.- (39%) contre 40'700'000.- (61%) pour la Ville de La Chaux-de-Fonds.

De plus, le législatif loclois a voté par deux fois des investissements sur territoire chaux-de-fonnier : 250'000.- pour la déchetterie des Eplatures et 173'600.- pour l'aménagement du Crêt-du-Locle (soit le 50% de la dépense totale !) De mémoire, la réciprocité n'a jamais existé (même si ce point reste à vérifier).

De même, pour les projets communs, la Ville du Locle a toujours appliqué une proportionnalité favorable à la Ville de La Chaux-de-Fonds. Ainsi, pour le dossier UNESCO, Le Locle a contribué à hauteur de 33% des coûts globaux au lieu des 21% correspondant à la répartition de la population sur les deux sites.

Nous n'aborderons évidemment pas l'ensemble des autres contributions régulières en faveur d'institutions telles que le TPR ou le Club 44 par exemple.

Bref, malgré ce que dit l'homme, qui est un peu à la politique chaux-de-fonnière ce que Guy Montagné est à l'émission « Les Grosses têtes », les collaborations avec la Chaux-de-Fonds se portent bien!

L'intéressé (Photo Gontrand prod.), ici lors de la remise du prix à la superette de l'avenue Charles-Naine, s'est dit « très ému » de l'obtention de cette distinction.

